Zones* de classement sanitaire des sites de production conchylicoles pour le groupe 3** de la façade Sud-Atlantique

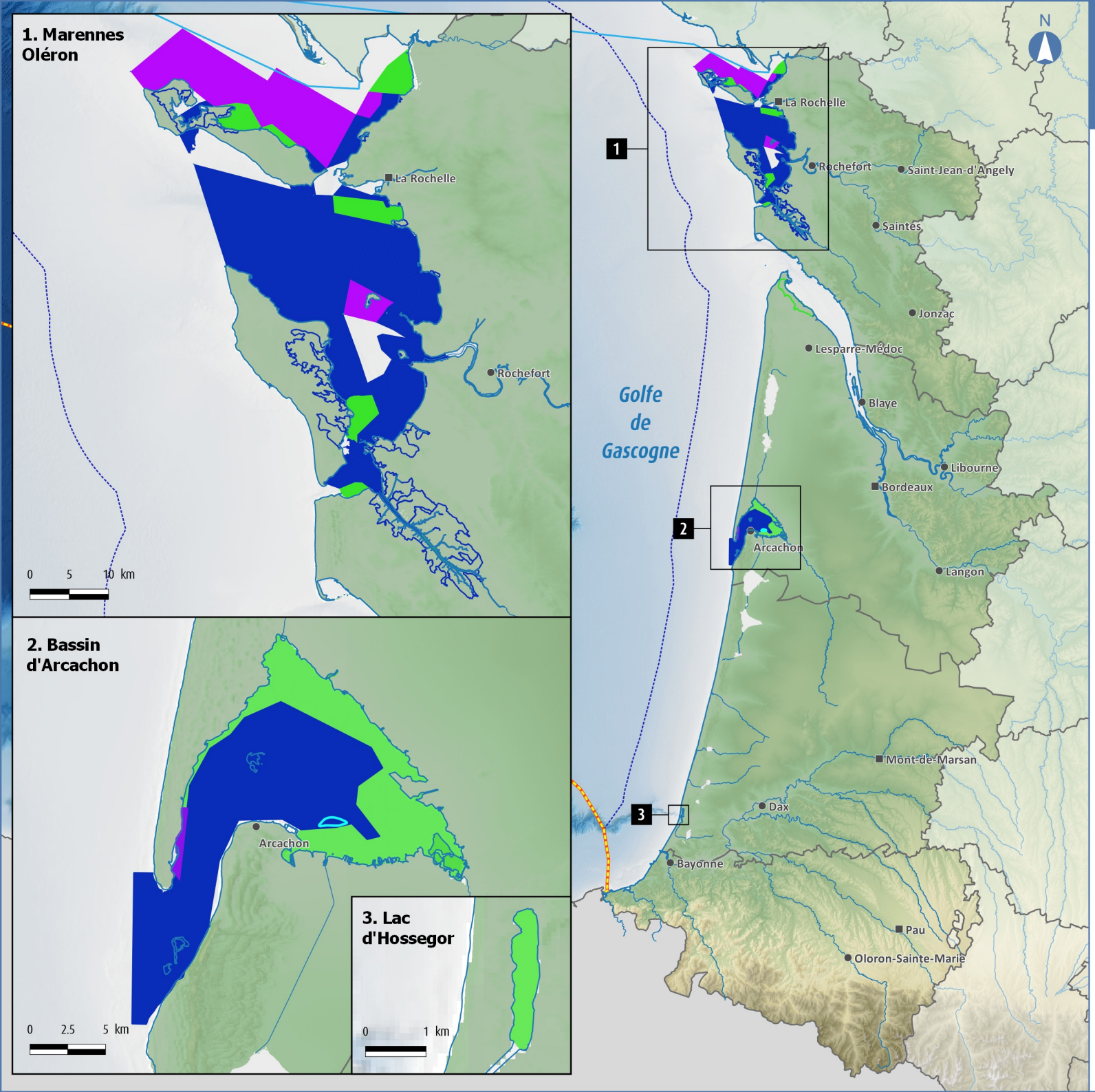

Classement sanitaire DPM (domaine public maritime)

- A
- A (reparcage)
- A / B
- B

Classement sanitaire claires

- A

Limites en mer

- Limite de la zone économique exclusive (12 Nq)
- Limite des eaux territoriales (12 Nq)
- Façade maritime

* Zones A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.

*Zones B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi un traitement dans un centre de purification ou après reparcage en vue de satisfaire aux normes sanitaires requises pour des coquillages destinés à la consommation humaine directe.

** Groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs. Ce groupe comprend notamment les huîtres et les moules.

Projection : RGF 93 / Lambert 93

Sources : DDTM 33, DDTM17
Copyrights : © GEOFLA (IGN), © BD ALTI (IGN), © SHOM
Réalisation : DIRM SA / MCPPML
Juin 2017